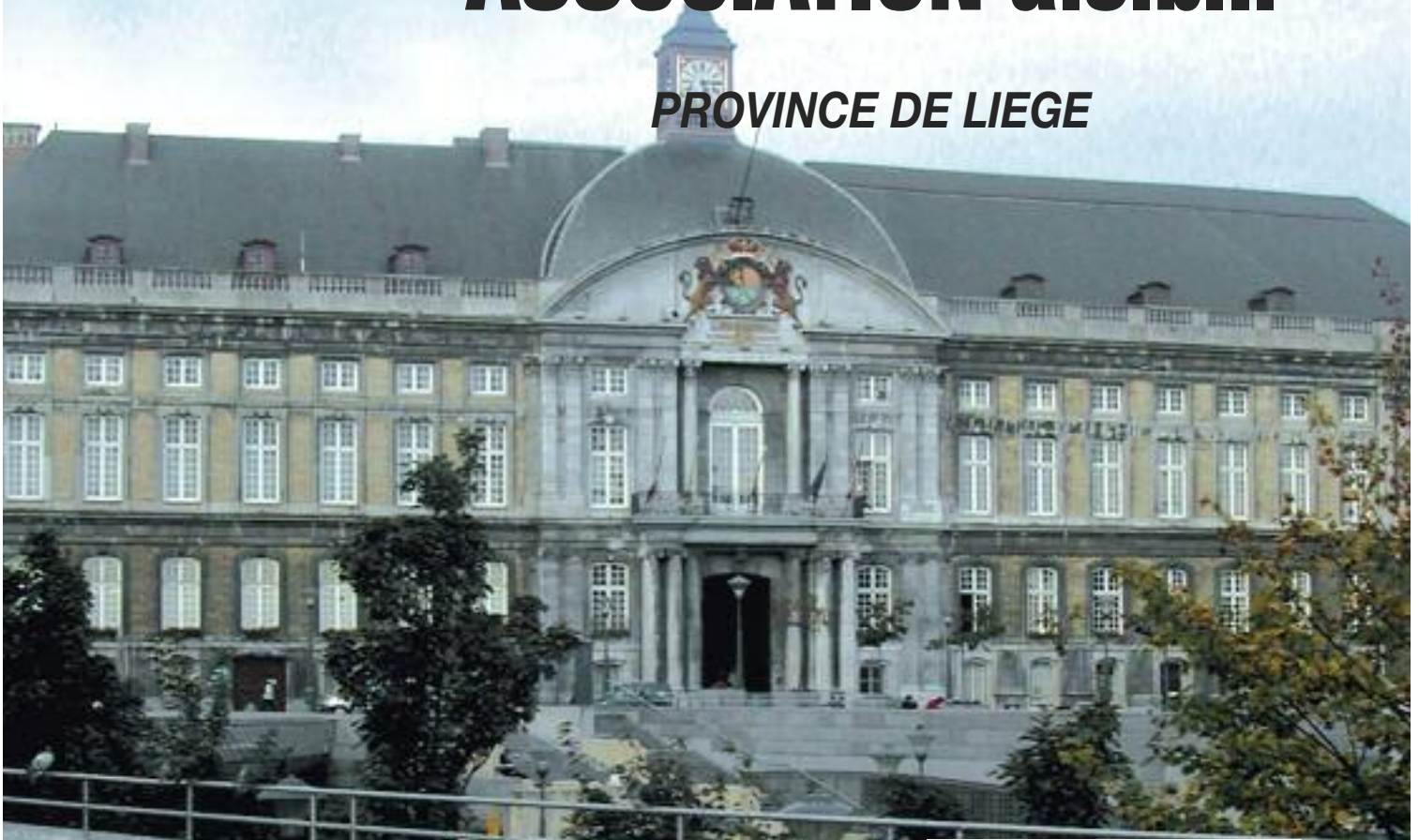




INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION a.s.b.l.

PROVINCE DE LIEGE



BULLETIN TRIMESTRIEL - Mars 2014 - N° 200

Editeur responsable : Joseph NICOLAS - Avenue Emile Digneffe, 18 - 4000 LIEGE

Comité Provincial



Président - Gestion des membres

DINON Jean
Rue Louis Pasteur, 33 - 4030 GRIVEGNÉE
Tél. 04/365 77 60 - Gsm 0477/23 20 50
e-mail : jean.dinon@teledisnet.be



1er Vice-Président - Fêtes - Voyages - Internet

DELCOURT Guy
Rue du Brouck, 23 - 4690 BASSENGE
Tél. 04/286 62 81 - Gsm 0477/24 53 85
e-mail : ipaliego@gmail.com



2e Vice-Président Rédacteur en chef de "CONTACT"

NICOLAS André
Rue de l'Oiseau du Bois, 3 - 4577 MODAVE
Tél. Pr. 085/51 19 44 - Gsm 0473/83 42 78
e-mail : adn.nico@skynet.be



Secrétaire - Editeur responsable

NICOLAS Joseph
Av. E. Digneffe, 18 - 4000 LIEGE
Tél./Fax 04/252 56 14 - Gsm 0486/80 08 50
e-mail : joseph.nicolas@teledisnet.be



Secrétaire adjoint

MONDELAERS Serge
Rue des Bons Buveurs, 155 - 4420 ST-NICOLAS
Gsm 0497/59 04 32
e-mail : s.mondelaers@gmail.com



Trésorier

SMEETS Philippe
Rue des Fabriques, 32/b2 - 4300 WAREMME
Tél. 019/33 05 09 - Gsm 0475/75 06 78
e-mail : phsmeets@voo.be



Trésorier adjoint Comptabilité Fêtes/Voyages

DEPREZ Guy
Rue Méan, 34 - 4460 GRACE-HOLLOGNE
Gsm 0472/42 23 62 - Tél. 04/233 68 30
e-mail : guydeprez3@gmail.com



Délégué social - Secrétaire aux voyages

GRAFF Charles
3, Clos des Chapeliers - 4690 ROCLERGE
Tél. 04/286 47 68
e-mail : graфф.ch@gmail.com



Responsable Cellule Relations publiques Agent de Liaison Académie de Police

NEUVILLE Christian
31, rue Vignoul - 4030 GRIVEGNÉE
Tél. 04/343 03 28 - Gsm 0485/52 92 63
e-mail : c.neuville@euphony.net



Secrétaire adjoint aux Voyages + Commission Moto

GRASSO Alphonse
Avenue des Marteleurs, 108 - 4100 SERAING
Tél : 04/3365853 - Gsm : 0474/940390
e-mail : alphonse.grasso@teledisnet.be



Conseillère - Collaboratrice "Contact"

WELLEKENS Marie-Claire
Quai de Rome, 25/6 - 4000 LIEGE
Tél. 04/252 12 30 - Gsm 0473/35 91 13
e-mail : mcwellekens@hotmail.com



Conseiller - Commission Moto

DUPONT Jules
Rue A. Defuisseaux, 73 - 4460 GRÂCE-HOLLOGNE
Tél. 04/234 05 71 - Gsm 0496/76 16 99
e-mail : jules.dupont@teledisnet.be

CONTACT

Président : Jean DINON, rue Louis Pasteur, 33 - 4030 Grivegnée
Secrétaire : Joseph NICOLAS, 18 Av. Emile Digneffe, 4000 Liège
Trésorier : Philippe SMEETS, Code IBAN : BE85 001-0724520-06 de I.P.A. LIEGE
BIC : GEBABEBB
Voyages : Code IBAN : BE58 001-3519551-79 IPA Voyages LIEGE - BIC : GEBABEBB
Régionales : compte n° 248-0229369-91 de I.P.A. VERVIERS
compte n° 751-2004091-17 de I.P.A. EUPEN



Présidents d'honneur : Jules JEROME(†) - Guy DELCOURT - Jean DEDERICHS
Membre d'honneur de la Provinciale de Liège : Michel FORET, Gouverneur de Province

Membres d'honneur permanents :

Henri HERMANS(†), Jean DANIELS (†)1993, Jules JEROME (†)1996, Léon HUBERTY (†)2003, Georges MEWISSEN (†)2003, Jean DEDERICHS 1999, Jean DINON 2000, Sébastien HUBERTY(†) 2001, André DIEUDONNÉ (†)2002, Martin GHELEN 2003, Robert KERCKHOFS(†) 2003, Pierrot DECORT(†) 2004, Lucien RYEZ 2005, HARION Anne, (veuve JEROME) 2005, Guy DELCOURT 2006, Fernand COURTOY(†) 2007, Hugo DE BIASI 2008, Joseph NICOLAS 2009, Philippe SMEETS 2010, André NICOLAS 2013.

N° 200 - Mars 2014

www.ipaliegge.be

BULLETIN TRIMESTRIEL DU COMITE PROVINCIAL DE LIEGE

E-mail : ipaliegge@gmail.com

SOMMAIRE

- 1 Comité provincial
- 2 Sommaire
- 3 Comités régionaux
- 4 Mot du président
- 5 Cotisations – Activités Régionale de Verviers
- 6 Activités 2004
- 7 Voyage STREPY-THIEU
- 8 Voyage dans le DOUBS (France)
- 9 CR souper moules
- 10 Balade motos – Nouvelle réglementation permis de conduire
- 11 Service d'interventions spécialisées de la Police fédérale
- 12 Qui peut adhérer à l' I P A ?
- 13 Petites annonces
- 14 Gadgets
- 15 Bulletin d'affiliation

Rencontres amicales de l'IPA LIEGE

Tous les 2^{ème} mardi du mois dès 19h (sauf juillet et août) :
«Rencontre amicale» ouverte à tous les membres IPA et sympathisants au Club portugais, rue des Franchimontois n° 48 à Liège. (2^{ème} rue à gauche après la caserne Police fédérale de St Léonard).
Boissons à prix très démocratiques».

Revue réalisée par :
NEW-CONCEPT
97, rue de Bonnelles
4102 OUGRÉE
Tél. 04/338 50 80

Le service publicité a été confié à NEW-CONCEPT, 97, rue de Bonnelles à 4102 Ougrée, qui est seule habilitée à recueillir la publicité dont elle assume l'entière responsabilité.

Il est rappelé que la qualité d'annonceur dans notre périodique n'engage en rien l'I.P.A. qui est totalement étrangère à ce contrat commercial.

Les annonces sont recueillies UNIQUEMENT par le publiciste. Les membres du comité I.P.A. ne donnent AUCUNE adresse ni AUCUN numéro de téléphone des personnes contactées.

Pour le comité, le Président, Jean DINON.

REGIONALE DE VERVIERS

Numéro de compte : 248-0229369-91

Présidente

RIGAUX Pascale

Quai des Saules, 5
4910 THEUX

087/32 38 38 - 0499/99 09 04
Police féd. Verviers

Secrétaire

RUBENS Christian

Rue Bouquette, 27
4800 VERVIERS

087/22 64 32 - 0474/20 21 17
Retraité Police

Secrétaire adjoint

ALBERT Eric

Cité Cardinal Cardijn, 27
4800 PETIT-RECHAIN

0475/89 59 25 - 087/31 37 91
Police Militaire

Trésorier

BREVER Willy

Rue des Eglantines, 2
4670 MORTIER

04/387 51 59 - 0496/31 75 92
Retraité
Gend. - brev.bon41@skynet.be

REGIONALE DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT
REGIONALE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

www.ipadg.be.te/

Präsident - Président

VAN MECHELEN Christian - Herbsthaler Strasse, 12 - 4700 EUPEN

Pol Féd Eupen - Tél.087/596235 - vanmec@swing.be

Sekretär - Secrétaire

MOCKEL Charles - Herbsthaler Strasse 63 - 4700 EUPEN

Pol. Féd. 0486 / 27 07 55

Schatzmeister - Trésorier

FRANKEN Marcus - Binsterweg, 107 - 4700 EUPEN

Pol. Mil. 087/ 55 28 80 - Gsm 0476/22 98 73



Chères amies, chers amis,

J'espère que la reprise de 2014 n'a pas été trop pénible et que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année.

Une fois n'est pas coutume, je n'ai pas de mauvaises nouvelles à évoquer ni de séismes ou autres catastrophes, si ce n'est la diminution des membres adhérents. Malgré tous nos efforts, nous ne parvenons pas à inverser la courbe descendante due aux décès, démissions et difficultés de recrutement.

Je sais que la situation est identique dans tous les pays d'Europe sauf dans les nouveaux pays IPA de l'Est. Cela n'empêche que je suis triste de voir notre belle association s'essouffler tout doucement. Certains policiers ignorent même l'existence de l'IPA !

Tant qu'à présent la provinciale de Liège se maintient à flot et nous envisageons l'avenir en toute sérénité. Le 18 mai 2014 le Congrès National aura lieu à YPRES. Comme d'habitude les membres comptabilisant 50 et 40 années à l'IPA y seront honorés. L'IPA Liège est fière de compter parmi ses membres 23 jubilaires qui totalisent 50 années d'affiliation et 28 membres pour 40 ans. Tous ces jubilaires recevront une lettre d'invitation personnalisée émanant du bureau national. Il s'agit des adhérents dont les noms sont reproduits ci-dessous :

Compte tenu du nombre de jubilaires et la longue distance à parcourir soit environ 230 km, la provinciale de Liège a décidé d'affréter un car de 60 places pour se rendre à YPRES. Le trajet en car est gratuit pour les honorés, leurs épouses ou compagnes. Le car démarrera à 7 heures précises de la police fédérale de VOTTEM (Ex gendarmerie), vous aurez la possibilité de stationner votre voiture à l'intérieur du quartier.

Je demande aux personnes intéressées par ce moyen de transport de se mettre en contact avec notre secrétaire Joseph NICOLAS, ses coordonnées sont reprises sur la première page de la présente brochure. Votre demande de participation devra lui parvenir avant le 30 avril 2014 au plus tard.

Dans un deuxième temps, signaler votre participation et vous acquitter de la somme réclamée au conseil national d'entreprise, 16/2 Lange Nieuwstraat à 2000 ANTWERPEN. Téléphone : 03.2334771 Mail : ipabelgiansection@gmail.com. Aucun versement ne devra être effectué sur le compte de la provinciale de Liège pour ce congrès national.

Les jubilaires qui sont dans l'impossibilité de se déplacer et qui désirent recevoir leur distinction devront ABSOLUMENT en faire part au bureau national d'Anvers. La provinciale de Liège se chargera de récupérer leur décoration et nous nous ferons un plaisir de la leur faire parvenir ultérieurement.

Au cours de ce congrès national, notre secrétaire aux voyages, Charles GRAFF, recevra le titre de membre permanent. En compagnie du Président national, j'aurai l'honneur de remettre les distinctions aux jubilaires de la provinciale de Liège.

Je vous rappelle que notre prochaine excursion d'une journée à STREPY-THIEU se déroulera le samedi 12 avril, j'espère vous y rencontrer nombreux.

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleures amitiés IPA.

SERVO PER AMIKECO
Jean DINON, Président.

50 années d'affiliation		40 années d'affiliation	
4200	DEZAEI ANDRE J. M.	19789	CHAPELLE JEAN J.A.G.
4199	REITER KAROL R. H.	19820	BONHOMM CARL L.M.J.
4226	CERFONTAINE RICHARD	19829	HOUBRECHTS PIERRE A.
4323	DENIS ANDRE G. G.	19832	JULEMONT YVES J.M.G.
4310	ROSSOUX FRANCOIS F.J.	19952	KARL ALAIN.
4327	WILLEM OMER E.C.	20040	HILLIGSMANN PHILIPPE L.T.
4372	LAFFUT OSCAR	20057	VANLEEUEW JEAN-LUC J.M.
4364	HENIN CLAUDE.	20143	RUBENS CHRISTIAN L.F.
4366	LAMBERT PAUL G.T.	20140	POUSSEUR YVES
4510	DELCOURT GUY R.R.	20229	VERHOEST JOSE H. N.
4599	THOREZ JOSE R.H.F.	20225	LEONARD GEORGES L.G.
4794	JORDAN MAURICE E.J.	20339	BERNARD ANDRE A.G.
4896	VOLANT FRANCOIS J.F.	20299	HENRION CLAUDE Y.J.F.
4451	LAURENT GASTON H.	20317	LAURENT GUY L.A.
4992	DELREZ JACQUES E.P.	20358	DELARBRE FERDINAND
5043	BOGAERT CHARLES D.H.	40174	CUITTE JOEL M.A.T.
5337	AMBROISSE JEAN J.J.J.G	20440	SMEETS PHILIPPE L.L.
5335	MERTES BRUNO N.	20439	MATERNE ANDRE E.F.
5362	MEURANT CHARLES	20568	CLERMONT MICHEL V.M.G.
G.A.L.		20569	COCHET MICHEL J.J.V.
5394	DE WILDE MARCEL P.	20577	GRAFF JACQUES F.A.
5405	DETHIER RENE J.A.G.	20583	VALLOTT GILBERT
5483	JOSEPH PIERRE J.FR.	20673	SIMON HUBERT
5655	LESSUISSE JEAN-MARIE	20753	LAMBRECHTS JOSEPH.
		20901	ROQUET JEAN-GUY G.J.
		21072	NOLDUS JEAN M. G.H.
		21073	PIERLET MICHEL L.
		19661	VANDER EECKEN CLAUDE.

COTISATION 2014 - RAPPEL

Aux membres adhérents et donateurs-sympathisants

A ce jour, beaucoup de membres n'ont pas encore réglé leur cotisation annuelle dont le montant est inchangé.

Le règlement d'ordre intérieur prévoit que la cotisation annuelle doit être payée pour le 31 mars de l'année en cours.

Il est encore temps pour les retardataires de se mettre en ordre par le paiement de la cotisation de 20 € + 0.70 € pour les frais postaux.

La cotisation doit être virée au compte BE85 0010 7245 2006 de l'I.P.A. Liège, ou payée auprès d'un délégué ou d'un membre du comité provincial.

Merci de répondre à cet avis et nous éviter ainsi des frais de rappel.

Nous vous invitons à remplir le formulaire de domiciliation pour 2014.

L'envoi de notre revue trimestrielle sera suspendu en cas de non paiement.

En cas de démission, prière de nous retourner votre carte de membre.

Le comité

Changement d'adresse et de marque d'immatriculation

De nombreux membres s'étonnent de ne pas avoir reçu le timbre et la vignette 2013 après la paiement de la cotisation. Nous constatons que certains omettent de signaler leur nouvelle adresse.

Nous constatons également que de nombreux paiements ne mentionnent pas le n° d'immatriculation du véhicule (voir nouvelles plaques).

Merci de compléter le formulaire ci-dessous et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous :

N° de membre..... NOM..... Prénom.....

Nouvelle adresse : C.P. Commune

Rue.....N°..... Bte.....

Adresse E-mail : Téléphone : GSM

Plaque d'immatriculation :

Adresse de renvoi : DINON Jean, rue Louis Pasteur, 33, à 4030 GRIVEGNEE

Activités de la Régionale IPA de Verviers

• **Le banquet annuel se déroulera le 16 mai 2014 à 19h30 au Restaurant "LA CROUSTADE", Rue Hodiamont 13, 4802 Verviers.**

Prix 50 euros à virer au compte 248-0229369-91 pour le 1 mai au plus tard

Inscriptions obligatoires chez les membres du comité

Présidente : Pascale RIGAUX 0499/990904 - Trésorier : Willy BREVER

04/3875159 - 0496/317592

Secrétaire : Christian RUBENS 087/226432 - 0474/202117

Eric ALBERT 0475/895925 - 087/313791



Voyage en Vendée du 2 au 7 Septembre 2014. Il reste encore quelques places pour notre voyage.

Renseignements chez notre Trésorier Willy Brever, 04/3875159 - 0496/317592

GOLF : Le dimanche 22 juin 2014, après-midi au Golf de la Ferme Gérard-Sart , route de Mortier, 11 à St-André (à 100 mètres de l'église de Julémont). Rendez-vous sur place à 13h30 début de la partie 14h. L'après-midi se terminera par un goûter vers 16h / 16h30 à charge des participants.

PRIX / 6 euros par personne pour la partie de golf.

Activités 2014 de l'IPA Liège

A vos agendas ! Il est bon de rappeler les dates de nos prochaines activités. Participez, inscrivez-vous, vous ne le regretterez pas !

Vous trouverez des informations concernant ces activités dans notre « Contact » n°199 de décembre 2013 et sur notre site Internet : www.ipaliège.be

> Le 11 mars à 19h30, Assemblée générale, Club Portugais, 43 rue des Franchimontois à Liège



> Le 28 mars, BANQUET ANNUEL au Salon du Bearevoir, 28 rue de la Résistance à ALLEUR



> Le 12 avril, voyage d'un jour à STREPY - THIEU et RONQUIERES



> Le 18 mai, Congrès national à YPRES, car gratuit, offert par IPA Liège avec priorité aux jubilaires

> Le 14 juin, Marche dans les Fagnes et BBQ



> Septembre, TIR à l'OISEAU à AACHEN : date à déterminer par nos amis IPA allemands.

> Du 4 au 9 octobre, voyage dans le DOUBS (Franche-Comté (France) : voir programme dans cette revue.



Excursion du samedi 12 avril 2014 à Ronquières et Strépy-Thieu

L'IPA Liège organise, en collaboration avec l'agence Atlas Car, une visite d'un jour du Plan incliné de Ronquières et de l'ascenseur de Strépy-Thieu

Départ de Vottem à 7h45 précises
Arrivée à Ronquières pour 9h30.

10h : Parcours-spectacle «Un bateau, une vie» + panorama au sommet de la tour (durée+/- 2 h)

11h30 : Départ en car pour la Cantine des Italiens.

Repas-menu unique vers 12h15 + Véritable Café San José (boissons non comprises).

14h - 16h15 :
Excursion aller-retour: promenade en petit train touristique ; visite commentée d'une salle des machines et balade en bateau incluant le franchissement d'un ou de plusieurs ascenseurs hydrauliques.

16h45 :
Arrivée à l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu. Visite du parcours-spectacle «Pays des Génies» et projection du film explicatif.

18h15
Débarquement au pied de l'ascenseur et fin du programme. Retour vers Vottem.

Prix : Excursions, visites et repas, boissons non comprises au prix promotionnel de 50€.

Inscriptions :
De préférence sur ipalieg@gmail.com. Guy DE-



PREZ GSM 0472/42.23.62 et ou tél après 11h, 04/233.68.30 avec répondeur et Charly GRAFF au 04/286.47.68.

Date limite des inscriptions le 25 mars 2014 avec paiement de confirmation obligatoire.

Paiement-Inscription au compte BE58 0013 5195 5179 de I.P.A Voyages : en mentionnant vos nom et prénom, date de naissance du membre et idem pour le conjoint, ajouter vos n° tél ou GSM, adresse e-mail si possible. Nous comptons sur votre participation nombreuse : minimum 35 inscrits, maximum 50.

Charly GRAFF

Voyage dans le DOUBS du 4 au 9 octobre 2014

En collaboration avec les voyages Atlas-Car, la Section provinciale de Liège organise un voyage de 6 jours dans le département du DOUBS et le lac LEMAN.

Grâce à la collaboration de nos amis IPA du DOUBS et de Haute Savoie, nous vous proposons ce voyage au prix attractif de 440 €, repas et boissons comprises. (Sauf lors des voyages aller et retour)

Jour 1 - Samedi 04 : Départ de VOTTEM à 8hr en autocar 4* Atlas-Car
VOTTEM – Luxembourg – NANCY où visite de la jolie place Stanislas et repas de midi à proximité.



Ensuite vers BESANCON via VESOUL où nous serons accueillis par nos collègues du département du DOUBS. Visite de la ville dans le nouveau tram qui aura été inauguré quelques jours avant notre arrivée.
Installation et repas du soir à l'hôtel International, lieu de notre séjour.

Jour 2 - Dimanche 05 : Petit déjeuner.
Départ vers le lac LEMAN, via PONTARLIER LAUSANNE, les bords du lac jusque THONON LES BAINS. Accueil par notre ami Jacques TICHON de l'IPA 74. Repas de midi dans les environs de cette localité.. Embarquement sur le bateau «L'Albran» et petite croisière sur le lac d'environ 1 ¼ Hr à destination du village d'YVOIRE. Village médiéval situé sur les bords du Léman, Yvoire est déjà une seigneurie lorsqu'Amédée V, Comte de Savoie, décide au début du XIVème d'en faire une forteresse imprenable.



Il subsiste de cette époque des vestiges essentiels : château, portes, remparts...

Ce bourg, aujourd'hui membre de l'Association des Plus Beaux Villages de France, a célébré son 700ème anniversaire en 2006.

Ensuite direction BESANCON en car. Repas du soir à l'hôtel.

Jour 3 - Lundi 06 : Petit déjeuner, embarquement dans le car, destination MONTBELIARD. Visite guidée de l'usine PEUGEOT. Repas de midi au mess de l'académie de police de Montbéliard, accueil et apéritif

I.P.A. Liège

offert par les autorités de l'Ecole de Police. Dépôt de gerbe. L'après-midi, visite du musée PEUGEOT. Repas du soir à l'hôtel

Jour 4 - Mardi 07 : Petit déjeuner, visite de l'usine MATY, fabrication de montres et bijoux, vente Internet, possibilité d'achats au prix de gros avec réduction accordée à de la police française.

Repas de midi au mess de la Gendarmerie de BESANCON.

L'après-midi visite guidée de la citadelle de VAUBAN. La Citadelle de Besançon, chef d'œuvre de Vauban inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Construite il y a plus de trois siècles par Vauban, la Citadelle de Besançon est considérée comme l'une des plus belles citadelles de France. Située sur le mont Saint-Etienne, elle surplombe de plus de 100 mètres la vieille ville enserrée dans un méandre du Doubs, et s'étend sur



11 hectares. Ses remparts longs de près de 600 mètres, larges de 5 à 6 mètres et hauts de 15 à 20 mètres, épousent un escarpement rocheux et offrent des panoramas uniques sur la ville et le cadre naturel d'exception qui l'entoure.

Impressionnante et majestueuse, la Citadelle est aujourd'hui un haut lieu de culture et de tourisme. Elle est inscrite depuis juillet 2008 avec les fortifications de Vauban du centre-ville et du quartier Battant sur la

Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Verre de l'amitié au commissariat de BESANCON. Repas du soir à l'hôtel.

JOUR 5 - Mercredi 08 : Petit déjeuner, visite au Saut du Doubs avec repas sur le bateau.
Verre d'accueil, au menu salade franc-comtoise.

Retour à l'hôtel afin de se changer pour le repas de gala du soir. Pour les membres du comité le blazer est souhaité. Tenue de ville pour les accompagnants.



Le soir, repas de gala au mess de l'Escadron de Gendarmerie « Franche-Comté »



Au menu :

Cocktail de bienvenue avec ses accompagnements.

Sauté de sanglier, sauce airelles, nouilles à la tomate provençale.

Fromages – salades.

Dessert – assiette gourmande

Vins rouge et blanc inclus, café ou thé.

Échange de cadeaux, vous aurez la possibilité d'acheter des produits régionaux à des prix défiant toute concurrence.

Jour 6 – Jeudi 07 : Petit déjeuner, adieu à nos hôtes, embarquement des bagages dans le car. Retour via BELFORT – COLMAR, repas de midi dans un restaurant de la jolie petite ville de SAVERNE, retour vers VOTTEM via SAARBRUCKEN - Luxembourg - ARLON.

PRIX DU VOYAGE comme décrit ci-dessus 440 € par personne en chambre double ou single. NB : Nous avons pu obtenir ce prix attractif grâce à la collaboration de nos nombreux contacts IPA France et après participation financière de la Provinciale de Liège.

Nous remercions particulièrement Claude PENSIER, Secrétaire aux voyages de l'IPA DOUBS, ce dernier est le planificateur du programme qui vous est proposé. Nous n'oublions pas non plus notre ami Jack, le Haut-Savoyard et Liégeois de cœur.

Acompte de 250 € par personne à l'inscription, à verser sur le compte IPA voyages IBAN BE58-0013519551-79, pour le 15 juin 2014.

Solde de 190 € à verser pour le 15 août 2014 au plus tard, l'acompte vaut inscription.

Inscriptions : De préférence sur ipalieg@gmail.com ou Charles GRAFF Secrétaire aux voyages - 04/2864768



Repas "Moules"

Ce 25 janvier et pour notre première activité de l'an neuf, 88 participants se sont retrouvés au restaurant «Manière de Goût».



Pour notre traditionnel repas moules, trois menus différents nous étaient proposés.

Dans son discours le Président a tenu à présenter, à l'assemblée les bons vœux d'usage en cette période de l'année et à remercier particulièrement le Président de l'IPA COLOGNE, Günter RAMMEL et son épouse de leur présence.

Une attention particulière a été portée à Lucien RYEZ et Guy DEPRez, lesquels ont été les initiateurs de cette activité dont nous fêtons ce jour le 10ème anniversaire. L'assemblée les a félicités par des applaudissements soutenus.

Le verre de l'amitié a été levé et un bon appétit souhaité à l'ensemble des convives. Le repas semble avoir été apprécié, comme à l'habitude, et la soirée s'est clôturée peu avant minuit dans une ambiance conviviale.

Merci à vous toutes et tous d'avoir répondu si

nombreux à cette soirée et nous espérons vous rencontrer nombreux à nos futures activités car il est toujours très agréable de rencontrer des membres venant parfois de loin voir même d'autres provinces.



Charly GRAFF





IPA Liège - Balade MOTOS du 6 septembre 2014

Comme chaque année nous organiserons la balade moto de L'IPA.

Afin de permettre à un maximum de membres de profiter de nos activités, nous vous prions déjà de retenir la date du 6 septembre 2014.

Cette randonnée nous conduira dans nos belles contrées wallonnes

Les détails seront disponibles dans la brochure contact de juin 2014.

Comme l'année passée les personnes qui le désirent pourront participer également en voiture.

Renseignements auprès de :

Alphonse GRASSO	0474 94 03 90	alphonse.grasso@teledisnet.be
Jules DUPONT	0496 76 16 99	jules.dupont@teledisnet.be

La commission Moto

Permis de conduire - Nouvelle réglementation

L'application de l'Arrêté Royal du 4 décembre 2013 modifiera la réglementation relative au permis de conduire catégorie B. Les modifications entrent en vigueur à partir du 03/02/2014 !

EN BREF : QU'EST CE QUI CHANGE ?

- Obligation de suivre 12 heures de cours théoriques après 2 échecs à l'examen théorique catégorie B (certaines exceptions).
- Obligation de suivre 6 heures de cours pratiques après l'expiration du délai de validité de votre permis de conduire provisoire.
- Nouvelles conditions pour les guides et passagers, pendant le stage et l'examen pratique.
- Après l'expiration du délai de validité de votre permis de conduire provisoire vous ne pouvez obtenir un nouveau permis de conduire provisoire qu'après un délai de 3 ans.
- Le(s) guide(s) doivent être mentionnés sur le permis de conduire provisoire 36 mois.
- Vous ne pouvez vous présenter à l'examen pratique que durant la période de validité de votre examen théorique (3 ans).
- Vous ne pouvez changer qu'une seule fois de méthode d'apprentissage pendant la validité de votre permis de conduire provisoire.

Source : GOCA

Service d'intervention spécialisée de la Police fédérale

Le Service d'intervention spécialisée (GIS) est une unité d'appui fédérale appartenant à la Direction générale de la police administrative.

Il effectue des missions d'appui et de protection spécialisées sur l'ensemble du territoire belge au profit des zones de police locale et des différentes entités fédérales qui en font la demande.

Le service GIS travaille également en collaboration avec des partenaires externes tels que le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, la Banque Nationale de Belgique et les firmes de sécurité privées.

Les membres du GIS ont tous suivi différentes formations spécifiques afin d'obtenir les brevets requis pour effectuer les missions. Ils suivent un entraînement régulier afin d'agir en spécialiste dans les différents domaines de compétence du service.

Missions de protection :

- Transfert Intracity et Intercity : Vous avez peut-être déjà croisé nos collègues sur la route avec

leurs véhicules Toyota LC 100 et LC 200. Ils sécurisent les transports de fonds, de valeurs et aussi d'objets plus sensibles tels que des armes, des matières nucléaires, des œuvres d'arts, etc.

- Protection des transferts de la banque nationale de Belgique : Une partie des membres du GIS a été spécialement accréditée par la banque nationale de Belgique pour sécuriser ses transports de fonds, la plupart du temps en véhicule de police Audi A8.

- Transfert des détenus dangereux : Lors de chaque transfert de détenu, le niveau de danger est évalué. Lorsqu'il y a une menace concrète d'évasion, d'attaque ou d'atteinte à la vie du détenu, le GIS est désigné pour assurer la sécurité des transferts.

- Protection des VIP : Lorsqu'une personne dite "VIP" se rend dans notre pays (ministre étranger, ambassadeur, etc.) l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) évalue le niveau de danger auquel cette personne est exposée. Lorsque il y a une menace concrète envers le visiteur, le GIS assure sa protection rapprochée.



Missions d'appui et gestion négociée de l'espace public :

En plus des missions de protection, le GIS fournit également un appui aux zones de police locale ainsi qu'aux autres entités fédérales sur l'ensemble du territoire belge. En effet, les compétences spécifiques des membres du service, ainsi que le matériel spécifique dont ils disposent, sont souvent sollicités.

Equipes d'arrestation, vidéo et preuves : Ces équipes sont composées de personnel en uniforme et en civil. Ils viennent renforcer les zones de police locale lors des grands événements qui ont lieu

sur leur territoire afin de garantir la sécurité du citoyen. Ils récoltent des preuves à l'encontre des troubles et procèdent à des identifications et/ou des arrestations quand cela est nécessaire. Le champ

d'action de ces équipes est très varié : matches de football, festivals, fêtes locales, manifestations, etc.

Equipes d'arrestation VAG : Les Equipes VAG (Vaardigheden Aanhoudingen in Groepsverband) ont suivi un entraînement spécifique aux Pays-Bas. Ils interviennent la plupart du temps pour l'arrestation de suspects réputés dangereux ou dans des circonstances où les risques sont plus élevés que la normale.

Equipes de désincarcération « Lock-On » : Le GIS possède du matériel spécifique pour la désincarcération de personnes qui se sont volontairement enchaînées et obstruent le passage. L'objectif de ces équipes sera dans un premier temps de faire leur possible pour les déplacer sur base volontaire. Quand les négociations sont épuisées et infructueuses, ils viendront alors désincarcérer les personnes en toute sécurité et rétablir au plus vite la circulation.

Equipes d'intervention avec arroseuse et/ou APC: Le GIS possède 12 arroseuses Ziegler. Une équipe spécialement entraînée à la manipulation de ce véhicule de 19 tonnes est prévue chaque jour en réserve, prête à intervenir en cas de besoin. Les arroseuses possèdent une autonomie d'arrosage de 4:30 minutes en jet continu à pleine puissance pouvant aller jusqu'à 19 bar. L'intervention d'une arroseuse est la plupart du temps sollicitée dans le cas d'une manifestation agitée, lorsqu'une foule doit être dispersée pour des raisons de sécurité. L'utilisation de l'arroseuse à l'aide d'un jet d'eau se fera cependant en dernier recours, lorsque toutes les autres solutions et avertissements ont été épuisés en vain.

Un véhicule APC (Armoured Personal Carrier, full blindage) peut également être utilisé pour assurer un passage sécurisé du personnel de police à travers la foule, ou pour faire évacuer, à l'aide de sa grille avant, tout objet obstruant le passage (voitures, barricades, etc.)

Les postes de commandement mobiles : Ces véhicules permettent au GIS de coordonner les actions policières menées simultanément sur le terrain. Ils possèdent un matériel de communication très étendu : ils sont connectés à internet, captent les informations journalistiques par DVBT (télévision numérique par liaisons hertziennes terrestres), sont reliés aux postes de radio, sont équipés de caméras, et peuvent également recevoir une liaison directe en images avec l'hélicoptère de la police fédérale. Ils possèdent aussi tout le matériel nécessaire pour effectuer les briefings des équipes sur place. Ces véhicules sont utilisés notamment lors de catastrophes ou lors de grandes actions policières.

(Source : Police fédérale-Relations publiques)



Catégories des membres adhérents de l'IPA Belgium

Les membres adhérents sont recrutés parmi le personnel en activité et retraité des services suivants :

POLICE INTEGREE

Le personnel opérationnel de la police intégrée, structurée à deux niveaux, y compris les agents de police et le personnel administratif.

Loi du 05/08/1992, MB du 22/12/1992

Loi du 07/12/1998, MB du 05/01/1999

AR du 30/03/2001, MB du 31/03/2001

PROCUREUR

Les procureurs du Roi, Procureurs Généraux, leurs substituts et leurs greffiers.

Loi du 10/10/1967, MB du 31/10/1967

Loi du 17/11/1808, MB du 27/11/1808

JUGE

Les juges de tous les Tribunaux et des Cours, y compris les juges d'instruction et leurs greffiers.

Loi du 10/10/1967, MB du 31/10/1967

Loi du 17/11/1808, MB du 27/11/1808

CORPS DE SECURITE

Les agents de sécurité en vue de l'exécution des missions de police des cours et tribunaux et de transfert des détenus.

Loi du 25/02/2003, art. 6, MB du 06/05/2003

SE

Les membres du personnel exerçant ses fonctions au sein de la Sûreté de l'Etat.

Loi du 20/11/2998, MB du 18/12/1998

POLICE MILITAIRE

Les membres du personnel assermentés de la police militaire.

Décret du 8-10/07/1791 - Décret du 24/12/1811

SGRS

Les membres du personnel ou les militaires exerçant leurs fonctions au sein du Service

Général du Renseignement et de la Sécurité des Forces armées.

Loi du 20/11/2998, MB du 18/12/1998

DA

Les agents nommés de l'administration des Douanes et Accises, y compris les membres assermentés du personnel administratif.

Loi du 18/07/1977, MB du 21/07/1977

IBGE

Les fonctionnaires de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement ayant la qualité d'officiers de police judiciaire (gardes forestiers bruxellois).

Loi du 17/11/1808, art. 16 & 17, MB du 27/11/1808

Ordonnance du 25/03/1999, art. 3 & 4, MB 24/06/1999

ANB

Les gardes forestiers assermentés ayant la qualité d'officier de police judiciaire en Région flamande.

Loi du 17/11/1808, art. 16 & 17, MB du 27/11/1808

Code Forestier du 19/12/1854, art. 120 & 121

DNF

Les gardes forestiers assermentés ayant la qualité d'officier de police judiciaire en Région wallonne.

Loi du 17/11/1808, art. 16 & 17, MB du 27/11/1808

Code Forestier du 19/12/1854, art. 120 & 121

GARDE CHAMPETRE PARTICULIER

Les gardes champêtres particuliers ayant la qualité d'officier de police judiciaire comme précisés dans le code rural.

SECURAIL

Les agents statutaires assermentés auprès du service de sécurité des chemins de fer, dénommé SECURAIL, au sens de l'article 10 de la loi du 25 juillet 1891 sur la police des chemins de fer.

AR du 13/09/2004, art. 1, MB du 16/09/2004

SNCB

Les membres du personnel statutaires assermentés de la SNCB-Holding (p.ex. accompagnateurs de train).

Loi du 25/07/1891, art. 10 & 11,

MB du 03/08/1891

AR du 15/09/1976, art. 41, MB du 18/09/1976

STIB

Les membres du personnel assermenté et chargés du contrôle de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles, ayant la qualité d'officier de police judiciaire (p.ex. contrôleurs).

Loi du 09/07/1875, art. 11, MB du 11/07/1875

AR du 15/09/1976, art. 41, MB du 18/09/1976

TEC

Les membres du personnel assermentés de la Société Régionale Wallonne du Transport public de personnes, dénommée TEC, ayant la qualité d'agent de police judiciaire (p.ex. contrôleurs).

Décret du 21/12/1989, art. 36bis, MB du 08/03/1990

AR du 15/09/1976, art. 41, MB du 18/09/1976

DE LIJN

Les membres du personnel assermentés de la Vlaamse Vervoermaatschappij, dénommée DE LIJN, chargés du contrôle et autorisés à cette fin par le ministre (p.ex. contrôleurs).

*Décret du 14/05/2004, art. 84, MB du 20/07/2004
AR du 15/09/1976, art. 41, MB du 18/09/1976*

CAPITAINE DE PORT

Les capitaines et capitaines adjoints de port ayant la qualité d'officier de police judiciaire, ainsi que les lieutenants de port.

Loi du 05/05/1936, art. 7

DGTT

Fonctionnaires et agents auprès de la Direction Générale Transport Terrestre (SPF Mobilité et Transport) investis d'un mandat de police judiciaire.

*Loi du 26/06/1967, art. 12
AR du 01/12/1975, art. 3
AR du 07/05/2002, art. 58*

DGTM

Fonctionnaires et agents auprès de la Direction Générale Transport Maritime (SPF Mobilité et Transport) investis d'un mandat de police judiciaire.

Loi du 03/05/1999, art. 12-15

DGTA

Fonctionnaires et agents auprès de la Direction Générale Transport Aérien (SPF Mobilité et Transport) investis d'un mandat de police judiciaire.

Loi du 27/06/1937, art. 38

ONSS

Inspecteurs sociaux revêtus de la qualité d'officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur du Roi et de l'auditeur du travail.

*Loi du 16/11/1972, art. 10bis & 10ter,
MB du 08/12/1972*

ONEM

Inspecteurs sociaux revêtus de la qualité d'officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur du Roi et de l'auditeur du travail.

*Loi du 16/11/1972, art. 10bis & 10ter,
MB du 08/12/1972*

IS

Inspecteurs sociaux revêtus de la qualité d'officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur du Roi et de l'auditeur du travail.

*Loi du 16/11/1972, art. 10bis & 10ter,
MB du 08/12/1972*

IBPT

Membres statutaires du personnel de l'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications ayant la qualité d'officier de police judiciaire.

Loi du 17/01/2003, art. 24 & 25, MB du 21/01/2003

AFSCA

Les membres assermentés du personnel statutaire ou contractuel de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire désignés par le ministre.

*Loi du 04/02/2000, art. 4 & 5, MB du 18/02/2000
AR 22/02/2001, art. 3, MB du 28/02/2001*

Dernière modification : 02/2008

D'autres catégories seront ajoutées par le conseil national d'administration pour les nouvelles affiliations.

Les membres actuels qui sont devenus membres par l'application de l'ancien R.O.I. ont le droit de rester membre de l'association.

(Extrait du Règlement d'Ordre Intérieur de l'IPA National)



Chemin de la Herde, 37 - 4900 SPA - 0496/33 34 92
www.cercle-equestre-transvaal.be
info@cercle-equestre-transvaal.be

- Leçons, promenades, obstacles, dressage, cross, attelage, voltige
- Poney club dès 3 ans
- Classes vertes - Découverte poney

Durant les congés scolaires : - Stages en internat et externat
- Stages langues-équitation

AC.CHARPENTES

Michel LALOUX

PREFABRIQUÉE - TRADITIONNELLE
Couverture & Menuiserie extérieure
Fourniture & pose de charpentes dans toute la Belgique

Rue du Parc Industriel, 39 - 4300 WAREMME
Tél. 019/699 377 - Fax 019/377 637

Petites annonces

Des membres I P A de notre province ou membres de la famille offrent :

LOCATION d'une maison dans le sud de la France HERAULT 34, commune de FOS, petit village dans l'arrière pays biterrois, à 45 km de la mer et 20 km du lac Salagou.

Elle comprend 2 chambres, salle de douche avec WC, salon, cuisine, grande terrasse ombragée et garage.



PRIX par semaine, charges comprises :

mai et juin : 320 € - juillet et août : 390 € - septembre et octobre : 340 €

REDUCTION DE 10 % AUX MEMBRES I P A.

CONTACT: LEFEVRE Richard : 0494 / 90 30 81, Rue de Clavier 35a 4560 LES AWIRS

LOCATION d'un luxueux appartement, COSTA DEL SOL - MANILVA, à 1 h de route de l'aéroport de MALAGA et 5 mn du port de DUQUESA.

Avec vue sur la méditerranée, Gibraltar et la côte marocaine, 4/6 pers, 110 m² + 25 m² de terrasse.

Situé au 1er étage, il comprend 2 chambres, 2 salles de bains dont une avec jacuzzi et douche italienne, 1 grand salon /salle à manger, 1 cuisine ultra-équipée, 1 buanderie avec machine à laver, grande terrasse en bois, 2 places de stationnement au sous sol, ascenseur, climatisation, tv, radio, DVD, coffre-fort.

Dans un complexe sécurisé, comportant grande piscine extérieure, piscine intérieure climatisée, club house et cafétéria ouverte en été.

PRIX Basse saison :

Janvier 375€, février et novembre 395€, décembre 375€.

Moyenne saison : mars 425€, avril 465€, mai et septembre 499€, octobre 450€.

Haute saison : juin 549€, juillet 630€, août 660€.



Nettoyage obligatoire en fin de location 36€.

REDUCTION AUX MEMBRES I P A :

Basse saison 2 semaines + une gratuite

Moyenne saison : 10%

Haute saison 5%, si 2 semaines 10 %





International Police Association

Comité Provincial de LIEGE

LISTE DES GADGETS DISPONIBLES

	€
<i>Autocollant Club Moto</i>	0,75
<i>Autocollant pour voiture</i>	1,2
<i>Autocollant dome résiné sur fond réfléchissant – sigle IPA + LIEGE - BELGIUM</i>	6
<i>Autocollant dome résiné sur fond noir IPA BELGIUM récupération porte plaque</i>	2
<i>Badge IPA à coudre, brodé main, fil d'or largeur et hauteur 8.5 cm</i>	11.50
<i>Bouchon pour bouteille de vin – logo IPA en étain plus chaînette</i>	9
<i>Boucle de ceinture ovale en étain avec sigle IPA gravé</i>	13
<i>Bouteille de poche « plate » contenance 200 ml avec logo IPA Liège en étain</i>	15
<i>Coffret de représentation, logo IPA LIEGE – BELGIUM en étain sur velours bleu</i>	13
<i>Calculatrice solaire</i>	2,5
<i>Coupe-papier chromé</i>	4
<i>Cravate bleu clair - bleu marin - bordeaux</i>	8,7
<i>Épingle de cravate – nouvelle, plaquée or 24 carats, sigle IPA étain + écrin</i>	8
<i>Fanion – grand modèle – franges dorées</i>	5
<i>Lanière de cou</i>	1
<i>Lingette microfibre - logo IPA Liège Belgique</i>	1
<i>Ouvre-bouteille avec étui</i>	2,5
<i>Ouvre lettre avec sigle IPA LIEGE</i>	1
<i>Plaquette en bois – écu doré</i>	3,8
<i>Porte-clés – mètre ruban</i>	2,5
<i>Porte-clés en étain – circulaire ou ovale en étain avec perron Liège</i>	2,5
<i>Porte-documents pour voiture – grand format – couverture noire avec perron</i>	5
<i>Stylo</i>	3,75
<i>Support sac à main, logo IPA en étain</i>	6
<i>Trousse de couture</i>	2
<i>T-shirt noir 190 Gr + logo IPA + inscription LIEGE – BELGIUM tailles L-XL-XXL</i>	6
<i>Verre à péket</i>	2,5

Tous ces articles peuvent être obtenus le deuxième mardi du mois lors de notre réunion mensuelle. En cas de nécessité, vous pouvez vous les procurer au domicile du Président, 33 rue Louis Pasteur à 4030 GRIVEGNEE - FAYENBOIS. ☎ : 04.3657760 – GSM : 0477232050 - ✉ : jean.dinon@teledisnet.be Tous les gadgets n'étant pas de stock à son domicile, la commande doit être faite avec un contact préalable et ce UNIQUEMENT en matinée jusque 12 hrs au plus tard

Vous avez la possibilité de visualiser ces gadgets en consultant notre site Internet www.ipaliège.be, vous cliquez sur la rubrique « BOUTIQUE ».

LA CARTE DE MEMBRE RESTE LA PROPRIETE DE L'ASSOCIATION

INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION
SECTION ROYALE BELGE
 Association Sans But Lucratif
 Secrétariat National
 2000 ANTWERPEN, Lange Nieuwstraat, 16/2
 TEL 03/232.24.59 FAX 03/226.48.49



N° :
 Date d'entrée :
 Visa trésorier :
 National / Provincial:
 Cash:
 C.C.P.:

FORMULAIRE D'AFFILIATION

A remplir en caractère d'imprimerie s.v.pl.

(*) Certificat de fidélité - (*) Demande de domiciliation sans photo -

(*) Renouvellement de carte + photo (**)

CARTE DE MEMBRE
 Établie :
 Expédiée :
 Avec annexes :
 IPA (insigne) vignette

- Nom :
- Prénoms :
- Lieu et date de naissance :
- a) Service de police : Police Intégrée Autre :
- b) Zone de police, direction ou département :
- c) Date d'entrée en service :
- d) Grade et/ou fonction :
- Si d'application, pensionné depuis le :
- Adresse : rue N° bte
 Code postal : Localité :
- TEL: FAX :
- GSM : E-mail :
- Rôle linguistique : Français Néerlandais Allemand Autre :
- Quels sont vos sujets d'intérêts (hobbies) ?
- Voiture : Marque : N° d'immatriculation :
- Avez-vous déjà été affilié ? Non Oui, numéro d'affiliation ?

Ce bulletin, avec **une photo (**)** de carte d'identité récente, est à adresser à DINON Jean, rue Louis Pasteur, 33, à 4030 - LIEGE. Au moment de l'affiliation, je vire au compte bancaire **BE65 0010 7245 2006** de l'I.P.A. Liège, rue des Fabriques, 32/B2, à 4300 WAREMME, la cotisation annuelle de **20,00 €** pour l'année **2014**

Fait à le
 (Lieu et date)
 (s)

Présenté par : Nom :
 Numéro de membre I.P.A. :
 (s)

MANDAT DE DOMICILIATION

Je, soussigné (titulaire du compte à débiter) :

 autorise I.P.A. Province de Liège ASBL, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de I.P.A. Province de Liège ASBL pour le numéro de membre à compléter par 7290

REFERENCE DOMICILIATION : _ _ _ _ _

NUMERO D'IDENTIFICATION DU CREDITIER :

BE25ZZZ0832363730

PRELEVEMENT : RECURRENT UNIQUE

Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

en débitant le compte bancaire suivant :
 (IBAN) **BE** _ _ _ _ _

(BIC) _ _ _ _ _ Signature :

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

N.B. : La domiciliation sera effective pour la cotisation de l'année suivante celle de la demande.

(*) Biffer les mentions inutiles (**) Vous pouvez également apposer vous-même votre photo sur la carte de membre dès sa réception